cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Emily Beaudoin
https://www.cadre21.org/membres/6e06fd9b6e8930d0c096a296

Date d'obtention : 2024-08-20 18:42:08

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un élève nous informe qu'il a envoyer ou reçu une image de quelqu'un, on confisque le téléphone et on fait le formulaire. On rencontre toute personnes qui aurait pu avoir accès aux dites photos. On fait remplir le formulaire à chaque personne impliqué en plus de prendre les cellulaires. Nous devons aussi, avec tout l'information recueilli, voir si c'est un acte malveillant ou pas. Si ce l'est, on ne fait pas remplir le formulaire à l'auteur. On lui confisque tout simplement son téléphone et on remet le tout au policier. LA suite ne nous appartient pas.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous devons toujours rencontrer tous les jeunes impliqués afin d'avoir le ^plus d'information possible afin d'être en mesure de se positionner sur si c'est un acte malveillant ou pas. Plus nous avons d'informations, plus nous serons en mesure d'avoir un bon jugement. Je retiens également l'importance de ne pas agir si la demande vient d'un parent, nous devons le rediriger vers le service de police. Nous devons jamais accepter de voir une photo comme <preuve>.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Il n'est pas facile pour un jeune de se confier sur les photos qu'il envoie. Nous devons avoir un attitude d'ouverture pour accueillir l'élève. De plus, la partie ou je dois intervenir auprès de l'accusé est aussi très délicate puisque nous souhaitons toujours être dans collaboration, mais parfois les jeunes peuvent être en réaction.